



## Conseil d'établissement

Convocation à la séance ordinaire du 17 mars 2022

Rencontre virtuelle TEAMS à 18 h 30

### Procès-verbal

#### 1. Ouverture de l'Assemblée

Sont présents :

Vincent Archambault, parent, pavillon Sagard  
Élisabeth Babin, TES (pour le syndicat enseignant), pavillon des Érables  
Caterina Cianci, directrice adjointe, pavillon Sagard  
Audrey Deschenaux, enseignante, pavillon des Érables  
Geneviève Dionne, parent substitut, pavillon Sagard  
Mélanie Guay, enseignante substitut, pavillon des Érables  
Marianne Jacques, parent, pavillon des Érables  
Isabelle Leblanc, enseignante substitut, pavillon des Érables  
Renée Martineau, enseignante, pavillon Sagard  
Angélique Ménard, stagiaire  
Marie-Josée Normandin, directrice  
Hind Ouahachi, parent substitut, pavillon des Érables  
Nathalie Viens, parent, pavillon Sagard  
Ana Salvarrey, parent, pavillon des Érables  
Carmen Celina Santizo Diaz, service de garde, pavillon des Érables  
Anna Sheftel, parent, pavillon des Érables  
Mélanie St-Hilaire, parent substitut, pavillon des Érables  
Solen Poirier, parent substitut, pavillon Sagard  
Pour le point Service de garde seulement : Lyne Brouillette, responsable du service de garde

Sont absents :

Myriam Brouillette-Paradis et Sébastien Lanouette, parents, pavillon des Érables  
Marie-Lise Dion et Alison Paradis, parents, pavillon Sagard  
Josée Bélanger et Natalia Perlina, enseignantes, pavillon des Érables

### 1.1. Présence et vérification du quorum

La présidente Marianne Jacques constate qu'il y a quorum à 18 h 35.

## 2. **Questions du public**

### 2.1. Certains élèves ont des montres avec jeux électroniques. Y a-t-il une règle concernant les jeux vidéo sur les montres, surtout durant le service de garde?

Il n'y a aucun règlement concernant les montres électroniques pour l'instant, mais l'utilisation des montres n'est pas tolérée. Comme peu d'élèves possèdent ce type de montre, la problématique n'est pas répandue. La direction précise que les élèves qui possèdent une telle montre peuvent jouer à leurs jeux lors de privilèges occasionnels, dans les deux pavillons.

Pourquoi les enfants doivent-ils prendre leur collation dehors, même en hiver? Mon enfant ne la prend jamais puisqu'il ne veut pas s'en embarrasser et se geler les mains. Cela contribue également à favoriser les emballages jetables.

Cette pratique est variable au sein du personnel enseignant et vise principalement à ne pas salir les documents et bureaux en classe. La direction invite les parents d'enfants pour qui la prise de collation à l'extérieur pose problème à communiquer avec le membre du personnel enseignant concerné afin de voir si une solution au problème est possible.

La direction s'engage à aviser le personnel que cette pratique ne devrait pas être privilégiée par jour de grand froid. Afin de limiter les emballages jetables pour les collations et éviter que les contenants réutilisables soient perdus, il est suggéré de sortir un bac dans la cour de récréation afin de les recueillir.

### 2.2. Maintenant que la bulle-classe n'est plus exigée, serait-il possible d'envisager un nouveau modus operandi au service de garde après l'école? Par exemple, après le temps réglementaire de jeux extérieurs, pour chaque niveau, une éducatrice pourrait rentrer avec les élèves qui ne souhaitent plus jouer dehors et une autre pourrait rester plus longtemps avec les enfants qui souhaitent continuer à prendre l'air.

Marie-Josée Normandin s'engage à explorer avec le service de garde les possibilités qui pourraient être mises en place dans un cadre sécuritaire et respectueux des ratios pour l'année scolaire 2022-23.

## 3. **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition d'Ana Salvarrey, appuyée par Audrey Deschenaux, l'ordre du jour est adopté tel quel.

## 4. **Adoption du procès-verbal du 9 février 2022**

Sur proposition d'Ana Salvarrey, appuyée par Isabelle Crête, le procès-verbal est adopté tel quel.

## **5. Pour approbation**

### **5.1. Remplacement des enseignantes absentes**

On souhaite la bienvenue au conseil d'établissement à Mélanie Guay, enseignante au pavillon des Érables, qui remplace temporairement Josée Bélanger, ainsi qu'à Isabelle Leblanc, orthopédagogue, qui remplace temporairement Natalia Perlina.

Sur proposition d'Isabelle Crête, appuyée par Nathalie Viens, l'ordre du jour est adopté.

### **5.2. Calendrier scolaire 2022-23**

Le calendrier régulier (hors contexte de pandémie de COVID-19) est prévu pour l'année scolaire 2022-2023. La rentrée scolaire est prévue le vendredi 26 août 2022.

Des parents tentent de proposer des solutions afin d'éviter que la fin des classes pour le congé des Fêtes se produise le 23 décembre 2022. Or, conformément à certaines contraintes syndicales, 2 semaines pleines consécutives doivent être prévues pour le congé des Fêtes. Dans ce contexte, la date de fin de cours ne peut être revue.

Contrairement à ce qui a été présenté dans le calendrier, les dates de la prise des photos dans les deux pavillons restent à confirmer.

Sur proposition d'Ana Salvarrey, appuyée par Isabelle Crête, le calendrier scolaire est adopté tel quel.

La direction précise par ailleurs que pour l'année scolaire en cours, en raison de la fermeture de l'école lors des tempêtes, les journées pédagogiques des 5 mai et 22 juin sont maintenant des jours d'école.

### **5.3. Grille-matières du pavillon des Érables 2022-23**

Marie-Josée Normandin présente les changements suivants :

Le cours d'anglais qui était offert aux classes d'accueil dans le cadre d'un projet pilote est remplacé par des cours d'arts plastiques et de musique en raison de la fin du projet pilote et du manque de ressources pour maintenir ce cours à la grille-horaire.

Au préscolaire, les cours d'art dramatique sont remplacés par des cours de musique.

Sur proposition d'Audrey Deschenaux, appuyée par Isabelle Leblanc, la grille-matière du pavillon des Érables est adoptée telle quelle.

#### 5.4. Grille-matières Sagard 2022-23

Aucun changement n'est prévu à la grille-matière.

Marie-Josée Normandin informe le CÉ que les membres du personnel enseignant se sont abstenus de voter et s'en remettent au droit de gérance de la Direction. Le personnel enseignant souhaite en effet attendre les recommandations de l'évaluation par l'IB pour voir si des changements seront nécessaires avant de proposer des modifications.

Présentement, le roulement de personnel en arts plastiques et en musique entraîne une surcharge pour la coordonnatrice du programme, mais aussi une mobilisation importante de ressources. En effet, Madame Normandin indique qu'il y a eu 3 personnes engagées pour enseigner la musique et 4 en arts plastiques depuis son arrivée. Par ailleurs, au cours des sept dernières années, la formation de ce personnel au programme international a coûté 14 000 \$. De surcroît, ce roulement entraîne un manque de continuité dans les matières et rend plus difficiles la transdisciplinarité et une implication dans les modules de recherche tel qu'exigé par l'IB.

En ce moment, on note une stabilité dans l'enseignement de l'espagnol, car c'est la même enseignante non qualifiée qui est en poste depuis 4 ans. Ce poste devra toutefois être mis à l'affichage chaque année, puisque l'enseignante est non qualifiée. Madame Normandin souligne l'attachement des parents à l'égard du cours d'espagnol, mais le choix de maintenir ce cours dans la grille-matières pose problème au niveau de la rétention et de la qualification du personnel enseignant pour les arts plastiques et la musique.

Madame Normandin indique qu'une quarantaine de normes doivent être respectées dans le cadre du programme de l'IB. L'évaluation portera sur le respect de ces normes et présentera des actions à mettre en place le cas échéant.

Geneviève Dionne demande que le rapport complet de l'évaluation soit rendu public et disponible pour consultation à l'ensemble des parents. Madame Normandin indique que le rapport sera fourni en temps opportun.

Sur proposition de Nathalie Viens, appuyée par Geneviève Dionne, la grille-matières du pavillon Sagard découlant du droit de gérance de la direction est adoptée telle quelle.

#### 5.5. Horaire Sagard 2022-23

Au pavillon Sagard, les élèves n'ont pas tous le même temps d'enseignement pour les différentes matières. Pour remédier à cette situation, la direction propose un horaire avec des plages d'une durée égale de 55 minutes afin d'offrir à chaque élève le même temps d'enseignement pour chacune des matières prévues à la grille-horaire. Pour les parents, ce nouvel horaire n'est pas tellement différent de

l'horaire en vigueur en ce moment, si ce n'est que les cours finiront plus tôt les lundis, mardis et jeudis, soit à 15 h 41.

Sur proposition d'Isabelle Crête, appuyée par Renée Martineau, le nouvel horaire pour le pavillon Sagard est adopté tel quel.

#### 5.6. Activités éducatives et sorties éducatives

Les corrections suivantes sont demandées séance tenante :

- Renée Martineau signale une erreur dans le calendrier présenté au CÉ : 8,50 \$ doit être demandé aux parents pour le Biodôme.
- Par ailleurs, le montant de 26,50 \$ pour la sortie des maternelles aurait dû être arrondi à 26 \$.
- Le montant demandé aux parents pour l'Archéophone sera de 4 \$ par enfant.
- En 4<sup>e</sup> année, les 15 \$ demandés pour l'activité BD absorbent un montant non facturé pour une activité précédente sur la Nouvelle-France.

Il est par ailleurs souligné que deux demandes de 26 \$ pour le même niveau sont faites de façon rapprochée et le CÉ invite le personnel enseignant à prévoir un intervalle plus grand entre des demandes d'argent aussi importantes pour les années futures.

Solen Poirier demande que l'on étudie une façon d'éviter la gestion d'argent comptant et de chèque par les titulaires. Madame Normandin rappelle que le système GPI est désuet et n'est pas adéquat pour gérer le paiement des divers frais. Cet enjeu a été soulevé dans des séances antérieures concernant entre autres le paiement du programme Génie-Arts, puisque tout paiement est d'abord affecté au paiement des frais scolaires en souffrance.

Au sujet des comptes en souffrance, dont certains augmentent au fil des ans, Vincent Archambault suggère de dire aux parents concernés que leur dossier sera amené au CÉ pour évaluation. Cette menace psychologique pourrait les inciter à payer les frais scolaires plus rapidement.

Il est également soulevé qu'il est difficile de repérer les courriels provenant du secrétariat. Dans la foulée des changements d'adresses courriel qui seront effectués prochainement par le CSSDM, Madame Normandin effectuera une démarche pour demander une boîte de courriels générique, indépendante de la personne qui occupe le poste de secrétaire dans chaque pavillon.

Sur proposition de Geneviève Dionne, appuyée par Isabelle Crête, le tableau modifié est approuvé.

### 5.7. Lettre concernant le déglacage de la cour

Une lettre a été rédigée pour mettre en lumière les enjeux associés aux épisodes de gel et de dégel qui empêchent souvent les élèves de faire leur récréation à l'extérieur pendant la période hivernale, et demander au CSSDM de proposer des solutions à l'école.

Sur proposition de Renée Martineau, appuyée par Isabelle Leblanc, la lettre est approuvée.

Marianne Jacques la transmettra au secrétariat général du CSSDM.

## 6. **Pour information**

### 6.1. Comité Accès sécuritaire

Ana Salvarrey rappelle que le comité Accès sécuritaire poursuit les démarches entamées l'an dernier visant la mise en place des mesures pour sécuriser le déplacement des élèves aux abords de l'école. Elle précise notamment que le comité a participé à quelques rencontres avec des élus et fonctionnaires de l'arrondissement Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension et l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie au sujet de l'implantation d'une voie cyclable sur la rue Sagard.

Ana présente également un suivi sur la possibilité de faire de la rue Sagard une rue-école, à l'instar du projet pilote instauré dans Rosemont-La-Petite-Patrie. L'arrondissement évalue présentement les résultats des projets pilotes réalisés et les discussions se poursuivront à la lumière des constats de ces projets. Ana indique toutefois qu'il serait possible de fermer la rue pour un événement spécial, par exemple la tenue d'un barbecue réunissant les deux pavillons.

Ana rappelle également que la mairesse Valérie Plante est venue au pavillon des Érables pour faire une annonce concernant le Programme de sécurisation aux abords des écoles mis en place par son administration. L'école Saint-Barthélemy sera l'une des 26 écoles visées par ce programme.

Nathalie Viens ajoute qu'un comité citoyen travaille également à la sécurité dans le quartier. Sylvain Ouellet, le conseiller de la Ville dans l'arrondissement, s'est présenté au parc Tillemont le 17 mars pour recueillir les demandes et les observations de citoyens.

### 1.1. Ludovic Grégoire – plaque commémorative

La direction rappelle que l'école s'est engagée à commémorer Ludovic, un élève du pavillon des Érables décédé l'an dernier. Or, l'idée initiale d'installer un banc en l'honneur de Ludovic dépasse largement le budget de 2000\$ adopté en CE l'an dernier. Afin d'honorer ses engagements auprès de parents de Ludovic

et de faire honorer à la mémoire de ce dernier, Madame Normandin a demandé au CSSDM l'autorisation d'installer une plaque commémorative et de baptiser un local du pavillon des Érables à son nom. Le CSSDM a donné l'autorisation d'aller de l'avant, mais il reste à trouver le fournisseur. Si un fournisseur homologué n'est pas disponible, il faudra enclencher le processus d'obtention de 3 soumissions. L'intention est d'installer la plaque d'ici la fin de juin.

Par ailleurs, un suivi devra être fait avec la cohorte de Ludovic puisque certains enfants portent encore les séquelles du décès de leur camarade.

#### 1.2. Programme international coordination- évaluation du programme

Isabelle Crête termine son mandat de 5 ans. Madame Normandin souligne qu'elle a accompli un travail immense. Renée Martineau a accepté de prendre la relève de la coordination du programme international pour l'an prochain. La passation des pouvoirs s'est déjà amorcée doucement.

Isabelle Crête informe les membres du CÉ que l'évaluation du programme sera faite du 27 au 29 avril 2022. Des représentants de toute la communauté scolaire seront rencontrés de façon virtuelle par l'IB : membres du personnel enseignant et du service de garde, parents, élèves (probablement ceux du conseil d'élèves). De 8 à 10 parents représentant les différents niveaux scolaires sont d'ailleurs recherchés. Les parents membres du CÉ qui souhaitent y participer peuvent manifester leur intérêt à Caterina Cianci.

#### 1.3. Génies-Arts

L'enregistrement de la chanson thème au pavillon des Érables se fera durant la première semaine d'avril.

L'école souhaite intégrer les arts et la culture au pavillon des Érables en mettant de l'avant ce programme très apprécié année après année. Une conseillère pédagogique accompagne d'ailleurs la direction pour développer le profil d'élèves correspondant au programme. De plus, comme l'appellation Génie-Arts n'existe plus, l'école devra trouver un nouveau nom.

Il est souligné que les enfants parlent de ce programme avec enthousiasme à la maison.

#### 1.4. Le point sur la COVID

La situation est plutôt calme dans tous les domaines, bien qu'il y ait beaucoup de rhumes. Un seul cas COVID touche un adulte du pavillon des Érables. Madame Normandin effectue de 3 à 4 tests par semaine, une nette diminution par rapport aux mois précédents.

Il est suggéré de demander aux élèves s'ils ont besoin de boîtes de tests supplémentaires avant de leur en donner une autre, puisque certaines familles en ont déjà plusieurs en réserve.

### 1.5. Service de garde Comité des usagers

La première réunion du Comité des usagers s'est déroulée avec des parents motivés, offrant des solutions aux problèmes soulevés.

Certaines recommandations émanant de cette réunion, notamment celles concernant les prochaines journées pédagogiques, ont déjà été mises en place : courriel informant les parents du moment où commenceront les inscriptions aux activités spéciales; envoi des courriels le soir.

Cette réunion a également permis d'apprendre que HopHop est une solution pratique pour les parents, certains affirmant économiser plus de vingt minutes d'attente par jour. Cependant, certains enjeux problématiques découlent de l'utilisation du service pour le personnel du service de garde. Il est notamment mentionné que les pastilles avec la photo des enfants bougent en temps réel au fur et à mesure que les demandes de cueillettes sont faites par les parents, il devient alors difficile pour la personne responsable des départs de faire un suivi adéquat pour chaque élève. Le représentant de HopHop est venu constater les problèmes sur place et offrira des pistes de solution au service de garde.

Par ailleurs, la gestion des absences du personnel du service de garde pose de grands défis logistiques. En raison des mesures sanitaires en place, plusieurs éducatrices/éducateurs sont absents, au moins 3-4 par semaine. Il est difficile de les remplacer, car il n'existe pas de banque de suppléance qui soit aussi efficace que celle utilisée pour les remplacements du personnel enseignant.

Le service de garde prévoit conserver le système HopHop, mais souhaite abolir l'utilisation des « walkie-talkies » pour appeler les enfants. Ce système hybride, où deux méthodes de cueillette se côtoient, occasionne des défis opérationnels supplémentaires et une surcharge sur le personnel en place. Au pavillon des Érables, la présence d'une seule personne responsable des départs des élèves ne pose pas problème alors que ce n'est pas le cas à Sagard, où il en faut deux. Cependant, Lyne Brouillette précise que cela coûte un poste d'éducateur.

Marianne Jacques fait part de son inquiétude par rapport à la sécurité des élèves si une seule personne gère les départs. Elle rappelle l'incident récent où une élève de maternelle du pavillon des Érables est sortie toute seule par une autre porte, se retrouvant ainsi seule dans la ruelle adjacente au pavillon.

## **2. Comité de parents**

**5 min**

Vincent Archambault informe le conseil qu'une résolution au sujet du recyclage des masques a été adoptée, similaire à la démarche entreprise à notre école.

Il n'y a pas de dossiers en cours qui touchent directement l'école.

**3. Levée de la séance**

La séance est levée à 20 h 52.

**4. Prochaine rencontre**

La prochaine assemblée aura lieu le jeudi 14 avril 2022.

Marianne Jacques  
Présidente

Marie-Josée Normandin  
Directrice

Nathalie Viens  
Secrétaire